



M1 DFCGA – Finance des groupes

Cours et TD de : M. Didier KLODAWSKI

Fiche n°2 : Fusions et opérations assimilées

Cas 1 – Fusion à l'endroit et à l'envers

Au cours de l'exercice N, la société A absorbe la société B. Le traité de fusion prévoit l'échange des actions, en tenant compte de la valeur intrinsèque.

	Société A	Société B
Valeur intrinsèque globale	3 000 000	5 400 000
Nombre d'actions	20 000	20 000

Composition du capital :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Société A		
Famille A	18 000	10 000
M. X	1 000	5 000
Divers porteurs	1 000	5 000
Total	20 000	20 000
Société B		
Famille B	5 000	15 000
Melle Y	3 000	3 000
Divers porteurs	12 000	2 000
Total	20 000	20 000

Cas 2 – Sociétés indépendantes

Société A

Immobilisations corporelles	350 000	Capital (5 000 actions)	100 000
-Amortissements	-150 000	Réserves	105 000
Valeurs nettes	200 000	Fournisseurs	25 000
Stocks de marchandises	10 000		
Clients	15 000		
Disponibilités	5 000		
TOTAL	230 000	TOTAL	230 000

Société B

Immobilisations corporelles	225 000	Capital (3 000 actions)	60 000
-Amortissements	-125 000		
Valeurs nettes	100 000	Réserves	55 000
Stocks de marchandises	20 000		
Clients	7 500	Fournisseurs	15 000
-Dépréciations	-500		
Valeurs nettes	7 000		
Disponibilités	3 000		
TOTAL	130 000	TOTAL	130 000

Hypothèse 1 : La société A absorbe la société B. Le projet de fusion prévoit que le rapport d'échange des titres s'établit en fonction des valeurs mathématiques respectives des sociétés. L'apport de la société B est évalué sur les bases suivantes : immobilisations 135 000 € et fonds de commerce : 30 000 €. La provision sur les créances est justifiée. L'action A est évaluée en tenant compte d'une plus-value de 45 000 € sur les immobilisations. C'est une fusion à l'endroit et les sociétés sont sous contrôle distinct.

Hypothèse 2 : La société A absorbe la société B. Une étude de la capacité d'autofinancement dégagée chaque année par les deux sociétés conduit à prévoir l'échange d'une action A contre une action B. C'est une fusion à l'envers.

Cas 3 – La société absorbante détient des titres de la société absorbée

Société A

Immobilisations corporelles	320 000	Capital (15 000 actions)	300 000
Titres B (2 000 actions)	24 000		
		Réserves	69 000
Stocks de marchandises	30 000		
Clients	20 000	Fournisseurs	31 000
Disponibilités	6 000		
TOTAL	400 000	TOTAL	400 000

Société B

Immobilisations corporelles	200 000	Capital (10 000 actions)	100 000
-Amortissement	-70 000		
Valeurs nettes	130 000	Réserves	50 000
Stocks de marchandises	20 000		
Clients	15 000	Fournisseurs	20 000
Disponibilités	5 000		
TOTAL	170 000	TOTAL	170 000

La société A détient 20 % du capital de la société B et absorbe cette dernière. Le rapport d'échange des titres s'établit sur la base de valeurs mathématiques respectives des actions. C'est une fusion à l'endroit et les sociétés sont sous contrôle distinct.

Cas 4 – Participations croisées

Société A

Immobilisations	245 000	Capital (20 000 actions)	200 000
Titres B (800 actions)	20 000	Réserves	96 000
Stocks de marchandises	20 000	Fournisseurs	4 000
Clients	10 000		
Disponibilités	5 000		
TOTAL	300 000	TOTAL	300 000

Société B

Immobilisations	230 000	Capital (10 000 actions)	200 000
Titres A (1 600 actions)	24 000	Réserves	62 000
Stocks de marchandises	25 000	Emprunts	30 000
Clients	40 000	Fournisseurs	28 000
Disponibilités	1 000		
TOTAL	320 000	TOTAL	320 000

La société A absorbe la société B. Chacune des deux sociétés déteint 8 % du capital de l'autre. Le projet de fusion précise que la parité d'échange des titres résulte des valeurs mathématiques sur la base des bilans, en tenant compte de plus-values de 100 000 € sur les immobilisations de la société A et de 30 000 € sur celles de la société B. C'est une fusion à l'endroit et les sociétés sont sous contrôle distinct.

Cas 5 – Problèmes d'échange

1°) Les 24 615 actions d'une société absorbée B, valant 150 €, doivent être échangées contre les actions de la société absorbante A de valeur 180 €.

2°) Une société B, au capital formé de 10 000 actions, de valeur 200 € est absorbée par la société A, dont les actions sont évaluées à 280 €.

Cas 6 – Apports partiels d'actif : FERALU/TOUTRATOL

Une convention d'apport partiel d'actif a été conclue entre les sociétés FERALU et TOUTRATOL. La société FERALU est bénéficiaire des apports de TOUTRATOL. Avant l'opération, le bilan simplifié de la société FERALU, au capital formé de 5 000 actions se présente ainsi :

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	246 500	Capitaux propres	500 000
Immobilisations incorporelles	246 500	Capital social	500 000
Immobilisations corporelles	1 232 717	Réserves légales	50 000
		Réserves facultatives	1 497 342
		Report à nouveau	17 975
Total	1 479 217	Total	2 065 317
Actif circulant		Provisions	
Stocks de marchandises	735 370	Provisions pour risques	25 000
Clients	510 000	Dettes	
Disponibilités	114 930	Emprunts	290 000
		Fournisseurs	459 200
Total	1 360 300	Total	749 200
Total général	2 839 517	Total général	2 839 517

Les immobilisations incorporelles sont composées de frais d'établissement : 46 500 € et d'un fonds commercial : 200 000 €. Les immobilisations corporelles sont des ITMOI.

Les éléments apportés par la société TOUTRATOL sont les suivants :

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur d'apport
ITMOI	302 000	148 500	150 000
Matériel de transport	240 000	140 000	110 000
Fonds commercial	-		400 000

D'un commun accord, la valeur d'apport de la clientèle sera ajustée pour que la société reçoive en échange un nombre entier d'actions FERALU. Ne pas tenir compte de la fiscalité différée.

TRAVAIL

1°) Déterminez la valeur de l'action FERALU arrondie à la dizaine d'euro inférieure. Cette valeur est égale à la moyenne arithmétique de la valeur mathématique et de la valeur financière calculée sur la base de 12 %. Le dividende moyen de FERALU est de 24 €. La valeur du fonds commercial de FERALU est estimée à 700 000 €. La provision pour risques n'est pas justifiée.

2°) Déterminez le nombre d'actions que doit émettre FERALU, en rémunération de l'apport effectué par TOUTRATOL. En déduire la valeur d'apport du fonds de commerce de TOUTRATOL.

3°) Comptabilisez ces opérations au journal des deux sociétés.

Cas n°7 : la S.A. CARRETTE possède 40 % des parts de la S.A.R.L. DELOT. Après décision des assemblées générales, les deux sociétés fusionnent le 24 mars, la S.A. CARRETTE absorbant la S.A.R.L. DELOT. Le rapport d'échange des titres se fera par rapport aux valeurs intrinsèques. La fusion est réalisée sur la base des bilans du 31 décembre dernier présentés en annexe et compte tenu des éléments suivants :

Société CARRETTE

La valeur nominale d'une action est de 100 €. Les immobilisations corporelles sont estimées à 618 000 €. Les autres éléments sont évalués aux valeurs nettes comptables. Les immobilisations financières sont composées de 200 parts DELOT souscrites lors de la constitution. Les immobilisations incorporelles comprennent :

	Brut	A et D	Net
Frais d'établissement	40 000	20 000	20 000
Fonds de commerce	340 000		340 000
TOTAL	380 000	20 000	360 000

Société DELOT

Le fonds de commerce est estimé à 120 000 €. Les immobilisations corporelles sont estimées à 102 000 €. Les autres éléments sont évalués aux valeurs nettes comptables. Les immobilisations incorporelles sont exclusivement des frais d'établissement.

TRAVAIL

1°) Pourquoi le fonds de commerce ne figure-t-il pas au bilan de la S.A.R.L. ?

2°) Calculez la valeur mathématique intrinsèque des titres des deux sociétés.

3°) Expliquez la différence entre une fusion-allotissement et une fusion-renonciation.

4°) Déterminez les modalités de la fusion.

5°) Enregistrez les écritures de fusion au journal des deux sociétés.

6°) Décomposez la prime de fusion.

S.A. CARRETTE

ACTIF	VB	A et D	VN	PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	380 000	20 000	360 000	Capital social	500 000
Immobilisations corporelles	610 000	80 000	530 000	Réserve légale	50 000
Immobilisations financières	20 000		20 000	Réserves statutaires	202 000
				Réserves facultatives	91 200
TOTAL I	1 010 000	100 000	910 000	TOTAL I	843 200
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Stocks de marchandises	220 000	10 000	210 000	Dettes fournisseurs	366 800
Créances clients	338 000	3 000	335 000	Dettes fiscales et sociales	250 000
Autres créances	45 000		45 000	Autres dettes	90 000
Disponibilités	40 000		40 000		
TOTAL II	643 000	13 000	630 000	TOTAL II	706 800
Charges à répartir	10 000		10 000		
TOTAL GENERAL	1 663 000	113 000	1 550 000	TOTAL GENERAL	1 550 000

S.A.R.L. DELOT

ACTIF	VB	A et D	VN	PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	12 000	8 000	4 000	Capital social	50 000
Immobilisations corporelles	248 000	128 000	120 000	Réserve légale	5 000
Immobilisations financières				Réserves statutaires	48 000
				Réserves facultatives	96 000
TOTAL I	260 000	136 000	124 000	TOTAL I	199 000
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Stocks de marchandises	51 000	1 000	50 000	Dettes fournisseurs	68 000
Créances clients	87 000	2 000	85 000	Dettes fiscales et sociales (2)	24 000
Autres créances (1)	24 000		24 000	Autres dettes (3)	4 000
Disponibilités	12 000		12 000		
TOTAL II	174 000	3 000	171 000	TOTAL II	96 000
TOTAL GENERAL	434 000	139 000	295 000	TOTAL GENERAL	295 000

- (1) Créances sur cessions d'immobilisations
(2) TVA à décaisser 20 000 et Sécurité Sociale 4 000
(3) Fournisseurs d'immobilisations